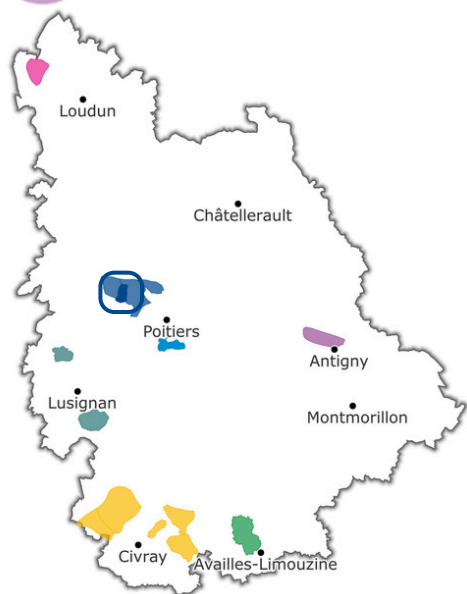


Année 2023

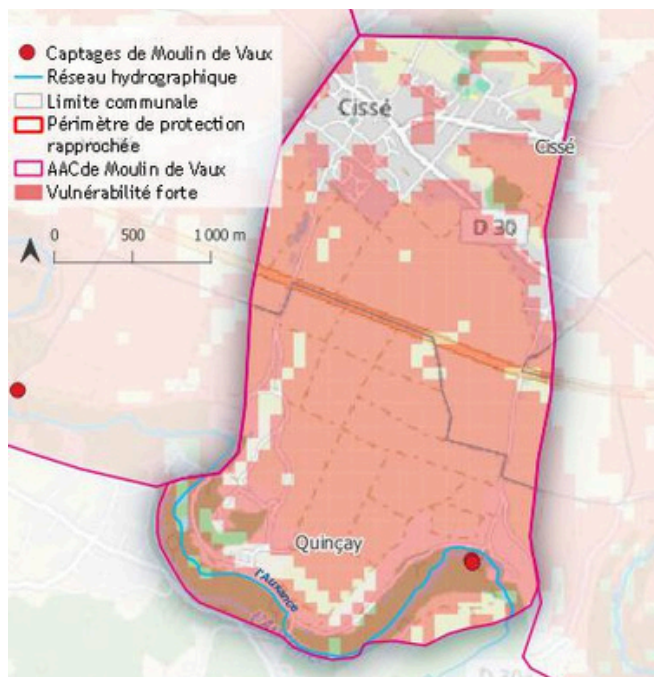
Le programme Re-Sources



Le programme Re-Sources concerne l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, avec un enjeu fondamental : assurer durablement la production d'eau potable pour les habitants de la Région. Ce programme vise ainsi la reconquête de la ressource pour une eau "naturellement" potable et des changements de pratiques durables impliquant l'ensemble des acteurs du territoire. La mise en place de cette démarche est centrée sur les captages stratégiques classés "prioritaires".

Le captage de Moulin de Vaux faisant partie de ces ressources stratégiques, le Syndicat Eaux de Vienne coordonne sur ce territoire la démarche Re-Sources via un **contrat territorial de la Vallée de l'Auxance** actuellement défini pour la période 2024-2026. Le prochain contrat verra le jour pour la période 2027-2029.

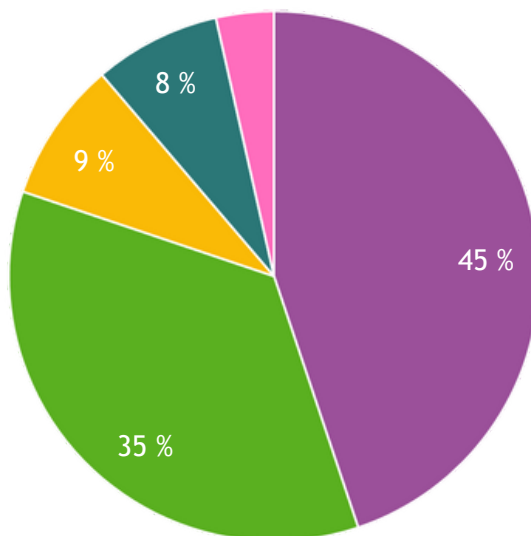
L'AAC* de Moulin de Vaux



- 740 ha
- 443 ha de Surface Agricole Utile
- Grandes cultures
- Captages prioritaires SDAGE 2022-2027
- Jurassique moyen (Dogger) et alluvions récentes
- Localisation des captages : Quinçay

Occupation des sols (RPG 2023)

- Oléagineux : 45 % (*colza, tournesol*)
- Céréales : 35 %
- Maïs : 9 %
- Jachères : 8 %
- Prairies permanentes : 3 %



Fonctionnement hydrogéologique

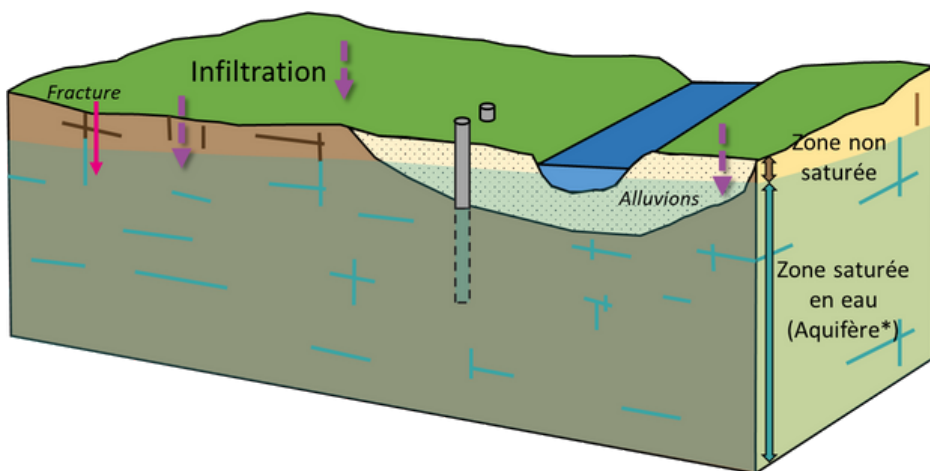
Le forage de Moulin de Vaux capte dans les **calcaires fissurés du Jurassique moyen**. Il est implanté en rive gauche de l'Auxance et traverse les alluvions récentes de l'Auxance.

Des transferts rapides vers la nappe souterraine se produisent au niveau des fissures du calcaire.

Des transferts lents vers la nappe souterraine se font via **l'infiltration** sur l'ensemble de l'aire d'alimentation. Le temps de transfert varie selon l'épaisseur de la zone non saturée et de sa nature.

Transferts rapides
Pics de concentrations

Transferts lents
Bruit de fond



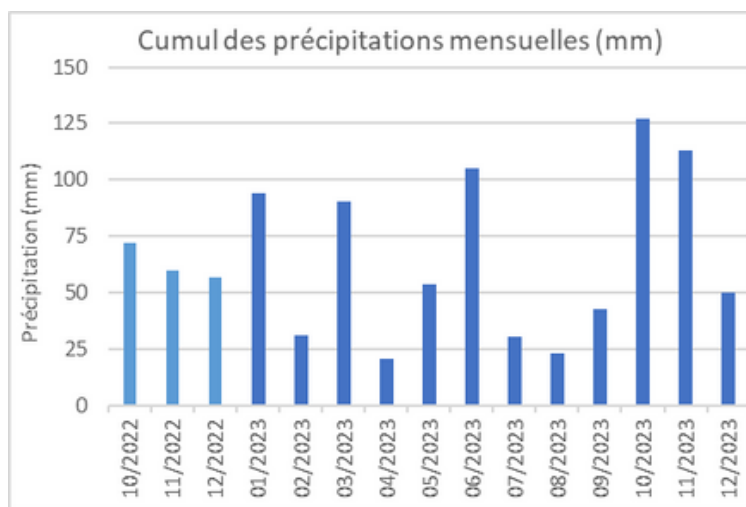
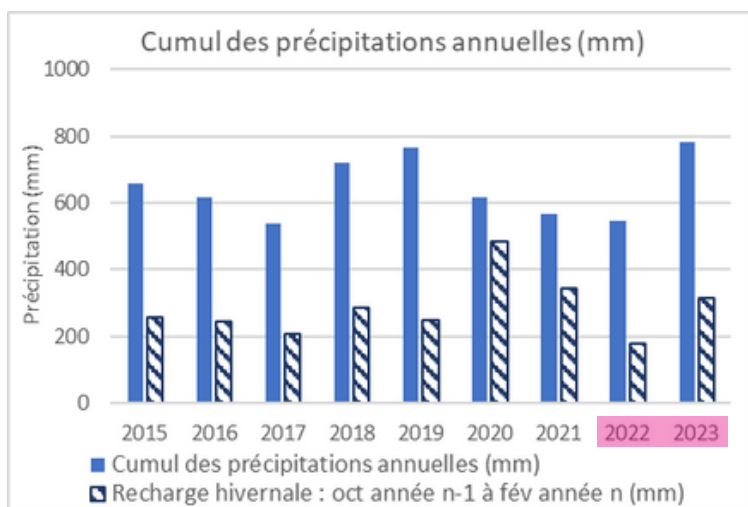
Aquifère* : Roche perméable et poreuse contenant l'eau souterraine

Conditions météorologiques

L'année 2023 présente un **cumul de précipitations supérieur à la normale** à la station météo de Biard avec un automne extrêmement pluvieux. Le mois d'octobre a été le plus pluvieux avec 127 mm. La recharge hivernale 2023 (oct. 2022 à fév. 2023) est faible et succède à une année ayant connu une des recharges les plus faibles enregistrée ces 8 dernières années.

Les mesures suivantes ont ainsi été relevées :

- 780 mm de cumul de précipitations annuel,
- 314 mm de recharge hivernale (octobre 2022 à février 2023).



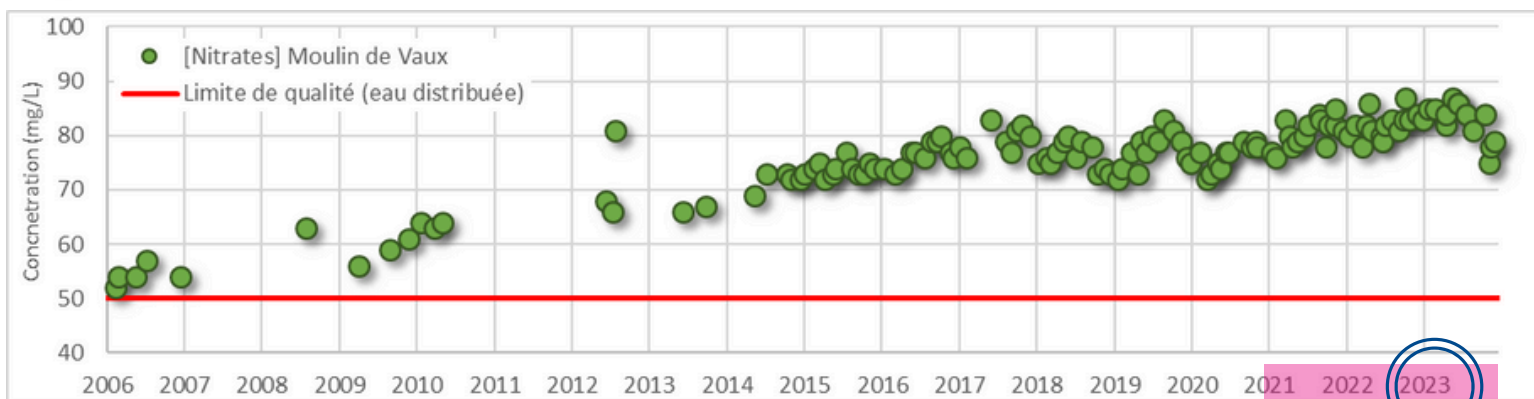
Station météo France de Biard



Les résultats présentés correspondent aux analyses des **EAUX BRUTES** du captage de Moulin de Vaux. **Ces eaux sont diluées** avec des eaux de meilleure qualité. En conséquence, les eaux distribuées à la population respectent les normes de qualité.

Plus de **4 900 habitants** sont alimentés par cette usine pour une production moyenne annuelle de plus de **160 000 m3**.

Evolution des teneurs en nitrates dans les eaux brutes du captage



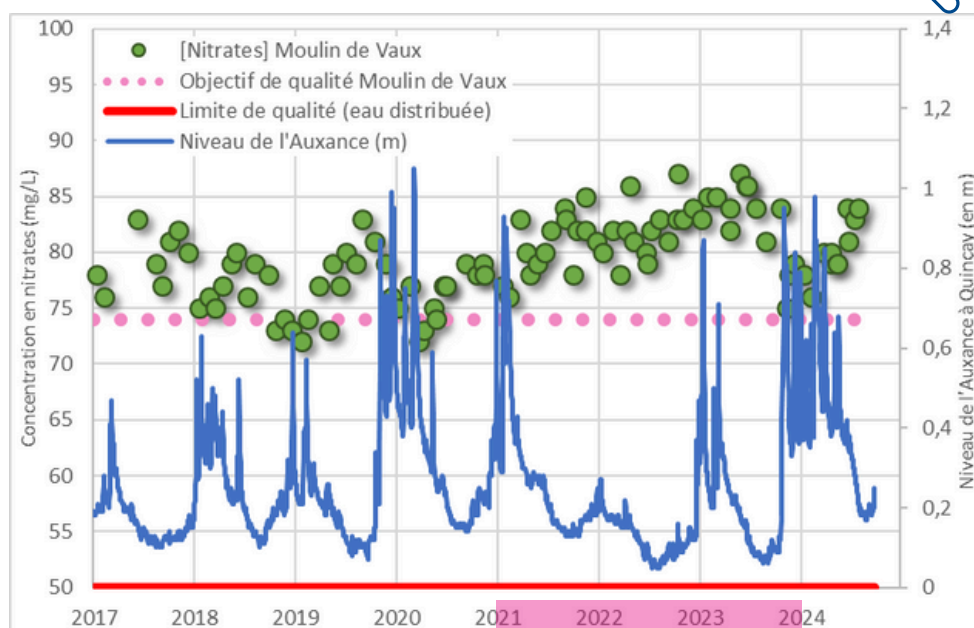
Rappel de la réglementation
(arrêté du 30 décembre 2022) :
Concentration en nitrates dans les eaux destinées à la consommation humaine :

- 50 mg/L

Objectifs de qualité de l'eau brute visés
dans le Contrat 2021-2023 :

Fin du contrat 2023 : À long terme 2026 :
MOY = 74 mg/L MOY = 72 mg/L
MAX < 77 mg/L MAX < 75 mg/L

Objectif non atteint



	[] Max	[] Moy	[] Min	Nb d'analyses	Fréquence de dépassements
2018	80	76,3	73	12	100%
2019	83	77,5	72	12	100%
2020	79	76,2	72	12	100%
2021	85	80,7	76	15	100%
2022	87	82,1	78	15	100%
2023	87	82,8	75	14	100%

En 2023, la teneur moyenne en nitrates dans les eaux brutes du captage de Moulin de Vaux est **très supérieure à la limite de qualité de 50 mg/L**. Les teneurs en nitrates sont **en augmentation** depuis quinze ans.

On observe des variations annuelles des teneurs en nitrates au captage. **Les diminutions des teneurs en nitrates semblent corrélées aux fluctuations saisonnières du niveau de l'Auxance**. Lorsque les niveaux de la rivière sont hauts les teneurs en nitrates au captage diminuent.

Evolution des teneurs en pesticides dans les eaux brutes du captage



Rappel de la réglementation (arrêté du 30 décembre 2022) :

Concentration en pesticides et métabolites pertinents dans les eaux destinées à la consommation humaine:

- 0,1 µg/L par substance individuelle
- 0,5 µg/L pour la somme



Objectifs de qualité de l'eau brute visés dans le Contrat 2021-2023 :

Respect des limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine (sur les eaux brutes)



Evolution de la somme maximale annuelle

Les concentrations en pesticides et métabolites pertinents totaux enregistrés dans l'eau brute du captage de Moulin de Vaux **sont inférieures à la limite de qualité de 0,5 µg/L.**

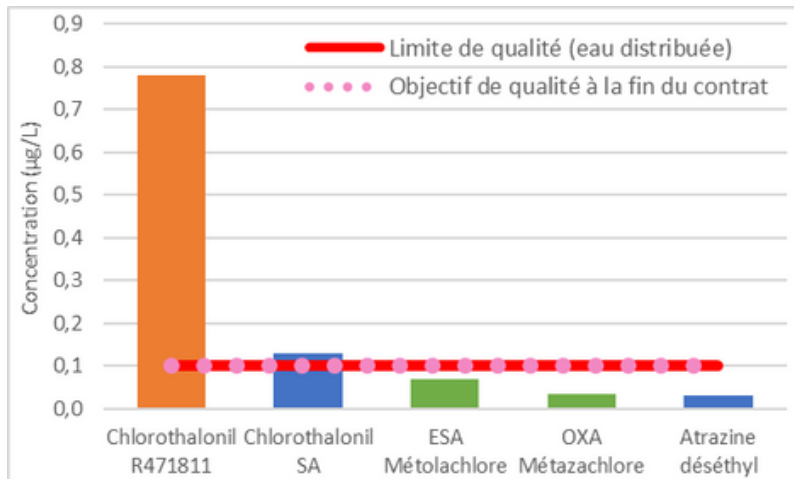
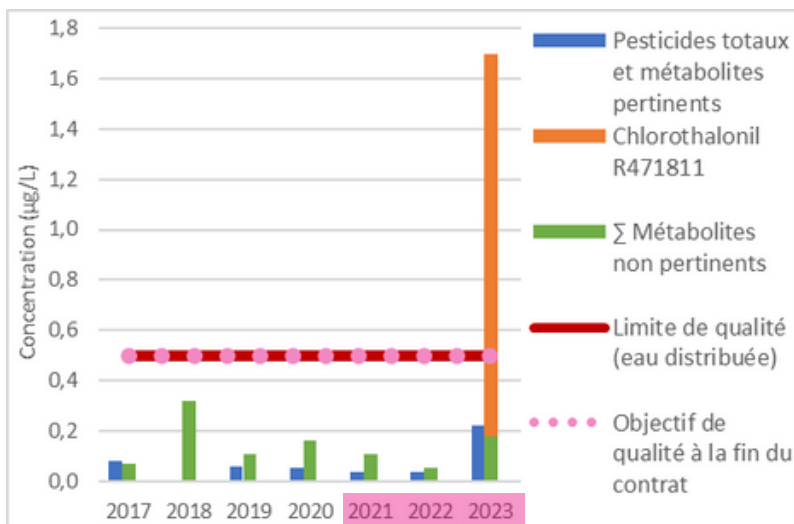
A noter **des teneurs importantes en métabolites non pertinents** dans les eaux brutes du captage en 2023. Cette augmentation s'explique par la recherche en 2023 de métabolites d'un fongicide interdit depuis 2020, le Chlorothalonil.



Concentration maximale en 2023 par molécule

En 2023, le Chlorothalonil R471811, métabolite non pertinent d'un fongicide, **a été détecté à des teneurs importantes** avec un maximum de 0,78 µg/L en décembre.

Le Chlorothalonil SA, métabolite pertinent, **a été détecté au dessus de la limite de qualité de 0,1 µg/L** avec un maximum de 0,13 µg/L en décembre.



Définitions

Métabolite : Ce sont des sous-produits des pesticides. Les pesticides évoluent au fil du temps en divers métabolites. Ils se forment dans l'environnement via des processus de dégradation ou de transformation des molécules actives de pesticides

Métabolite pertinent : Possède des propriétés comparables à celles de la substance mère ou fait peser un risque sanitaire pour les consommateurs.

Métabolite non pertinent : A fait l'objet d'une évaluation de sa pertinence par l'ANSES n'ayant pas conduit à le classer comme pertinent

Chlorothalonil R471811 : Métabolite non pertinent du chlorothalonil, fongicide interdit depuis 2020. Ce métabolite est **recherché dans les eaux brutes depuis 2023**



Recherche de molécules

Au cours de la dernière décennie, le contrôle sanitaire de la qualité des eaux a évolué en termes de performance des **méthodes d'analyse** et de **connaissance** des molécules.

De plus en plus de substances actives et métabolites sont recherchés.

Qualité des eaux brutes du captage de Moulin de Vaux

Année 2023





En 2023, 247 molécules ont été recherchées, 8 d'entre elles ont été détectées au moins une fois.

2 Molécules ont été analysées au dessus de 0,1 µg/L (*limite réglementaire pour les pesticides et métabolites pertinents*).

- Pesticides et métabolites pertinents
- Métabolites non pertinents
- Nouvelles molécules recherchées en 2023

Année 2023	[]	[]	Nb d'analyses	Fréquence de détection	Fréquence de dépassement
	Moy	Max			
Chlorothalonil R471811	0,710	0,780	7	43%	43%
Chlorothalonil SA	0,085	0,130	7	86%	43%
ESA Métolachlore	0,061	0,069	4	100%	0%
ESA Métazachlore	0,045	0,045	4	25%	0%
OXA Métazachlore	0,034	0,034	4	25%	0%
Atrazine déséthyl	0,029	0,032	4	100%	0%

Focus sur les molécules quantifiées en 2023

	Type de pesticides	Règlementation en France	Exemples d'application	Noms commerciaux
	Chlorothalonil R471811	Métabolite non pertinent d'un fongicide	Interdit depuis 2020	Céréales, protéagineux, maréchage
	Chlorothalonil SA	Métabolite pertinent d'un fongicide		
	Atrazine déséthyl	Métabolite pertinent d'un herbicide	Interdit depuis 2003	Maïs
	ESA Métazachlore	Métabolites non pertinents d'un herbicide	Autorisé	Colza
	OXA Métazachlore			
	ESA Métolachlore*	Métabolite non pertinent d'un herbicide	Métolachlore interdit depuis 2003 S-Métolachlore interdit en 2024	Maïs, tournesol, betterave, sorgho, soja, millet-moha, haricot

Métolachlore* : les process analytiques ne permettent pas de distinguer Métolachlore et S-Métolachlore



Pour des précisions sur la qualité des eaux, vous pouvez contacter :

Claire PELISSIER

Chargée de projets "protection des hydrosystèmes"

☎ 06 37 51 85 08

✉ c-pelissier@eauxdevienne.fr



Pour des informations sur les actions du contrat de la Vallée de

l'Auxance, vous pouvez contacter :

Anaïs CHAUVET

Responsable du service Ressource

☎ 06 74 31 07 97

✉ a-chauvet@eauxdevienne.fr

Le programme Re-Sources est financé par :

